

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2026

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	20
De votants	24

L'an deux mille vingt six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

OBJET
N°2026-3-3

Demande de subvention DSIL
Travaux de rénovation
Salle des Sports

Excusés :

M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme BERTRAND ayant donné pouvoir à Mme USELDINGER
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 6 mars 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 février 2026.

Le Maire,



Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la « dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) – Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables », pour les travaux de rénovation de la salle des sports.

Il leur propose de présenter un dossier pour ces travaux dont le montant hors taxes est estimé à 1 540 655 €.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de rénovation de la salle des sports d'un montant de 1 540 655 € HT présenté par les services techniques.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

SOLLICITE une subvention de 40 % auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.)



Annule et remplace les délibérations prises le 14 janvier 2026 pour le même objet.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable HT	Taux	Montant HT
ETAT : DISL	1 540 655 €	40 %	616 262 €
Montant des subventions			161 262 €
Part communale		60 %	924 393 €
Montant Total HT			1 540 655 €
TVA 20 %			308 131 €
Montant Total TTC			1 848 786 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2026

Application agréée E-legalite.com